

Holding prêt particulier

Par **Pouwette**, le 29/07/2020 à 10:49

Bonjour,

Je suis en plein projet d'achat et mon statut de dirigeante d'une nouvelle entreprise ne me permet pas d'obtenir un prêt bancaire.

Un ami possédant une holding m'a proposé de me prêter l'argent qui me manque via un prêt avec taux d'intérêt.

Ma question est la suivante : a-t-il le droit de le faire ?

J'ai lu plusieurs fois qu'une entreprise n'a pas le droit de prêter à ses dirigeants.

Une amie comptable m'a confirmé qu'elle a déjà vu une entreprise prêter à un de ses salariés.

Qu'en est-il ? Je n'ai aucune relation directe avec son entreprise. Une société a-t-elle le droit de prêter à un tiers ?

Le prêt est de 30 000€ sur 4 ans avec un taux d'intérêts de 1%.

Merci d'avance pour votre aide.

Laura

Par **Isidore Beautrelet**, le 29/07/2020 à 11:52

Bonjour

Nous ne sommes qu'un forum étudiant, de ce fait nous ne sommes pas habilité pour répondre aux demandes de conseils juridiques.

Par **Lorella**, le **29/07/2020** à **12:52**

Bonjour

Des pistes à étudier ici :

<https://www.editions-legislatives.fr/actualite/encadrement-du-prent-interentreprises>

<https://www.bpifrance.fr/>